



Tests de paternité demandés par le père

Par **mylene lecoin**, le **02/11/2016** à **21:50**

Bonjour,

J'ai un petit souci. Il y a 18 mois, j'ai eu un fils et le père biologique n'en voulait pas, il voulait que j'avorte chose que je n'ai pas faite, et puis j'ai rencontré quelqu'un qui a reconnu cet enfant comme son propre fils. Le père biologique a su que j'ai gardé l'enfant et, aujourd'hui, il veut faire un test de paternité, chose que je refuse. Si je refuse, est-ce que je vais avoir des poursuites judiciaires ? Est-ce qu'il peut m'obliger à les faire ?

Merci.

Par **youris**, le **02/11/2016** à **23:35**

bonjour,

seul un juge peut ordonner un test ADN pour déterminer une filiation.

tant que le père biologique n'a pas fait une action en contestation de paternité devant le tribunal, personne ne peut vous obliger à faire ce test.

salutations

Par **Tisuisse**, le **03/11/2016** à **06:33**

Bonjour mylene lecoin,

J'ajouterai que, si le père biologique n'a pas reconnu l'enfant, si votre nouveau compagnon a reconnu cet enfant, le juge appréciera très peu l'attitude du "supposé" (au regard de la loi) père biologique. En effet, cet enfant, ayant été reconnu par votre nouveau compagnon, il ne peut avoir 2 pères.

Par **mylene lecoin**, le **03/11/2016** à **17:26**

merci pour vos réponses et est-ce que il peut faire sauter le nom de mon nouveau compagnon ?

Par **youris**, le **03/11/2016** à **17:42**

si le juge modifie la paternité de votre fils pour l'attribuer au père biologique, votre fils n'a aucune raison de garder le nom d'un homme qui n'est pas son père.
il faudra donc lui donner un nouveau nom de famille conforme à sa filiation.

Par **mylene lecoin**, le **03/11/2016** à **18:30**

je ne veux pas qu'il porte le nom d'un homme qui n'a pas été le père pour lui et est-ce que c'est possible qu'il puisse faire sauter le nom? car votre réponse ne m'a pas trop éclairé

Par **Tisuisse**, le **03/11/2016** à **18:43**

Pour en arriver là, le père biologique va devoir affronter les méandres de la justice pour obtenir les tests et ce n'est pas gagné, cela va durer des années et lui coûter fort cher en frais d'avocats, d'huissiers et autres frais de justice.

Par **mylene lecoin**, le **03/11/2016** à **18:57**

merci pour vos réponses